

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 10 avril 2015

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 106 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Roland BLUM - Nicole BOUILLLOT - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - André GLINKA-HECQUET - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Marc LOPEZ - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Guy MATTEONI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Jean MONTAGNAC - Yves MORAIN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Grégory PANAGOUDIS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHIAN représentée par Michèle EMERY - Solange BIAGGI représentée par Gérard CHENOZ - Patrick BORE représenté par Danielle MILON - Valérie BOYER représentée par Isabelle SAVON - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Samia GHALI - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Emilie DOURNAYAN représentée par Christophe DE PIETRO - Josiane FOINKINOS représentée par Nicole BOUILLLOT - Jean-Claude GAUDIN représenté par Yves MORAIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Marlène PREVOST - Martine GOELZER représentée par Véronique PRADEL - Vincent GOMEZ représenté par Marc LOPEZ - Albert GUIGUI représenté par Josette VENTRE - Bernard JACQUIER représenté par Carine ROGER - Martine MATTEI représentée par Karim GHENDOUF - Patrick MENNUCCI représenté par Louisa HAMMOUCHE - Richard MIRON représenté par Albert LAPEYRE - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Virginie MONNET-CORTI représentée par Frédéric COLLART - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Jérôme ORGEAS représenté par Roland GIBERTI - Marc POGGIALE représenté par Michel ILLAC - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB - Dominique TIAN représenté par René BACCINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Jean-Louis BONAN - Michel CATANEO - Laurent COMAS - Dominique DELOURS - Marie MUSTACHIA - Stéphane RAVIER - Karim ZERIBI.

Signé le 10 Avril 2015
Reçu au Contrôle de légalité le 13 avril 2015

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 013-926/15/CC

■ Approbation de l'adhésion et du versement de la cotisation 2015 au Club déciBel Villes animé par le CIDB

DEESV 15/12615/CC

Monsieur le Président de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de ses compétences en matière de lutte contre les nuisances sonores, MPM a la charge de l'évaluation et de la gestion du bruit dans l'environnement et plus particulièrement, dès 2015, de la révision quinquennale des documents réglementaires : cartographie du bruit et Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE).

Par ailleurs, la Communauté urbaine a la volonté de compléter cette action obligatoire et de la valoriser au sein d'une démarche cohérente de bonnes pratiques en faveur de la qualité de l'environnement sonore.

MPM envisage, notamment, d'organiser des événements de sensibilisation et de communication dans ses communes membres et de mettre en place des actions exemplaires de gestion des nuisances sonores.

Pour ce faire, MPM souhaite bénéficier de l'expertise du Club déciBel Villes animé, sous le haut patronage du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), sis au 12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris.

Le Club Décibel Villes accompagne les collectivités qui souhaitent mettre en œuvre des actions dans le domaine de l'environnement sonore. Il soutient leur dynamique en favorisant notamment les retours d'expérience et échanges entre collectivités. L'appartenance au club est un signe de reconnaissance de la qualité de vie dans une ville.

Le Club Décibel Villes a pour objectifs :

- de mettre en commun les compétences et les ambitions des collectivités par des échanges, et d'acquérir un capital d'expériences menées dans les domaines suivants : Urbanisme et Construction, Mobilité et Transports, Gestion du patrimoine et des services communaux, Gestion des activités économiques, Prise en compte des activités culturelles et de loisirs, Traitement du bruit et Médiation.
- d'établir des liens avec des partenaires industriels ou institutionnels, spécialistes de domaines particuliers tels que la réduction du bruit de circulation, l'isolation des bâtiments publics ou des logements sociaux, la médiation, la valorisation du patrimoine sonore...

Si elles le souhaitent, les collectivités engagées dans le Club Décibel Villes peuvent ensuite obtenir une reconnaissance de leur politique volontariste d'amélioration de la qualité de l'environnement sonore de leur territoire, en postulant au titre de Lauréat du Club Décibel Villes. L'obtention du statut de Lauréat fonctionne comme un label et garantit une valorisation exemplaire des actions réalisées : les collectivités qui en bénéficient sont autorisées à faire usage du logo Club Décibel Villes pour une durée de 3 ans.

L'adhésion au Club est soumise à cotisation de 0,01 euro par habitant (avec un minimum de 150 euros et un maximum de 2000 euros), soit 2000 euros pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'Environnement ;
- La loi du 12 juillet 1999 sur le renforcement et la simplification de la coopération intercommunale
- La loi 2005-1319 du 26 octobre 2005, instituant de nouvelles obligations pour la communauté Urbaine en matière de planification de la lutte contre les nuisances sonores ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- Les délibérations DDIP 006-627/08/CC et DDIP 003-2142/10/CC portant, respectivement, approbation de la cartographie du bruit et approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de MPM
- Les délibérations DDIP 001-694/13/CC et PEDD 009-301/14/CC de création et d'affectation d'une autorisation de programme pour l'évaluation et la gestion des nuisances sonores urbaines sur le territoire communautaire.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est important pour la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole d'adhérer au Club déciBel Villes animé, sous le haut patronage du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, par le Centre d'Information et de Documentation sur le Bruit (CIDB), sis au 12/14, rue Jules Bourdais, 75017 Paris.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés l'adhésion et paiement de la cotisation 2015 d'un montant de 2000 euros au Club déciBel Villes.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la communauté urbaine Marseille Provence Métropole Sous Politique G310 – Nature 6281- Fonction 833.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Développement durable - Plan climat
Maîtrise de l'énergie

Éric LE DISSÉS

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Roland GIBERTI

Certifié conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER